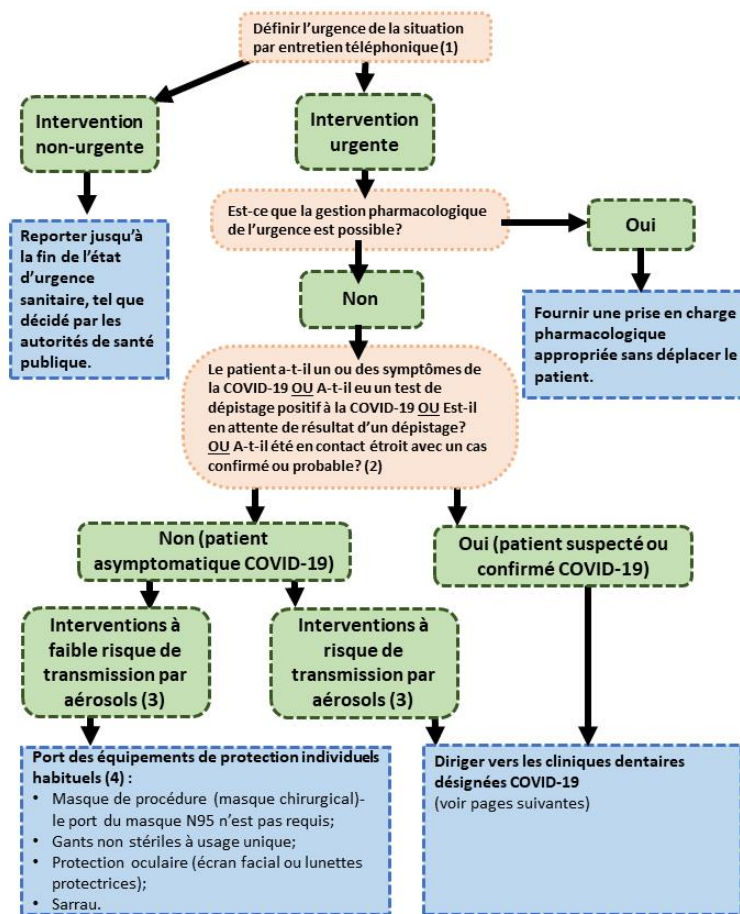


## Arbre décisionnel et document explicatif — recommandations intérimaires

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19, le MSSS vous informe à travers l'arbre décisionnel ci-dessous des procédures à suivre concernant les interventions à prodiguer en clinique dentaire. Ces recommandations sont intérimaires et elles évolueront en fonction des découvertes scientifiques, de la progression de la COVID-19 et de l'état de santé buccodentaire des Québécois. **Ces mesures sont préconisées uniquement de façon temporaire et immédiate, dans le contexte de transmission communautaire soutenue de la COVID-19.**



### Rappel

#### Limiter l'utilisation d'instruments/équipements générant des aérosols :

- Seringue air-eau;
- Pièce à main à haute vitesse;
- Détartreur à ultrasons.

#### Réduire la production d'aérosols et minimiser le potentiel infectieux :

- Rince-bouche antiseptique avant tout traitement, pendant 1 minute;
- Imagerie diagnostique extraorale plutôt qu'intraorale;
- Digue dentaire dans toutes les situations cliniques possibles;
- Suction rapide;
- Boulettes de ouate, 2X2 et rouleaux de coton pour rincer et assécher.

## Définition des items de l'arbre :

### (1) Définir l'urgence de la situation :

- Juger, par télédentisterie si la situation clinique correspond à une urgence dentaire pour laquelle vous devez intervenir (voir liste plus bas). Le jugement clinique du dentiste doit en tout temps permettre de déterminer si la situation est réellement une urgence. Voir guide de l'ODQ :  
[http://www.odg.qc.ca/Portals/5/fichiers\\_publication/DossierSante/Coronavirus/ODQ\\_Guide%20Télédentisterie%20COVID19\\_vfinale\\_070420\\_\(Amendée\).pdf](http://www.odg.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/DossierSante/Coronavirus/ODQ_Guide%20Télédentisterie%20COVID19_vfinale_070420_(Amendée).pdf)
- Traiter préférablement l'urgence dentaire pharmacologiquement, par télédentisterie.
- Si le patient doit être vu en clinique dentaire, évaluer, pour chaque patient, notamment selon sa condition médicale, si le bénéfice de traiter l'urgence dentaire est supérieur au risque de contracter la COVID-19, en contexte de transmission communautaire.

#### *Situations d'urgence dentaire*

- Douleur intolérable (ex. : pulpite, péri coronarite, alvéolite, carie extensive ou restauration défectueuse, etc.);
- Traumatisme buccodentaire (fracture dentaire avec douleur, lacérations des tissus mous, avulsion, luxation, etc.);
- Infection aiguë (cellulite, abcès, enflure intra ou extraorale, etc.);
- Saignement important ou prolongé;
- Intervention dentaire médicalement requise pour une chirurgie ou un traitement de cancer sans délai;
- Lésion suspectée d'être maligne devant être biopsiée de façon urgente.

### (2) Questions à poser au patient lors de l'entretien téléphonique :

1. Est-ce que le patient présente un des symptômes suivants?
  - Fièvre (plus de 38°C) OU
  - Toux (récente ou chronique exacerbée) OU
  - Anosmie (perte de l'odorat) brutale sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'agueusie (perte du goût) OU
  - Difficultés respiratoires.
    - Si oui, référer en clinique dentaire désignée
    - Sinon, passer à la question suivante.
2. Est-ce que le patient a eu un test de dépistage positif à la COVID-19 ou est-il en attente de résultat d'un dépistage?
  - Si oui, référer en clinique dentaire désignée
  - Sinon, passer à la question suivante.
3. Est-ce que le patient a été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19?
  - Si oui, référer en clinique dentaire désignée
  - Sinon, passer à la question suivante.
4. Est-ce que le patient nécessite une intervention dentaire à risque de transmission de la COVID-19 par aérosols?
  - Si oui, référer en clinique dentaire désignée
  - Si le patient a répondu NON aux quatre questions, traiter en clinique dentaire non-désignée COVID-19.

### (3) Interventions dentaires pour répondre aux situations d'urgence définies à la section (1)<sup>1</sup>

*Interventions dentaires à FAIBLE risque de transmission de la COVID-19 par aérosol (liste non limitative) :*

- Incision/drainage;
- Ouverture d'urgence de la chambre pulpaire **avec digue**;
- Obturation de cavités avec verre ionomère/obturation temporaire en sous-occlusion;
- Extraction simple;
- Mise en place d'attelle;

---

<sup>1</sup> Aucune évidence scientifique claire ne soutient actuellement le risque de transmission de la COVID-19 par aérosol lors de procédures dentaires, mais la situation actuelle demande d'appliquer le principe de précaution, qui prévaut dans la situation immédiate et l'état d'urgence sanitaire. Ces choix d'interventions doivent obligatoirement répondre à la situation d'urgence dentaire décrite à la section (1).

- Fermeture de lacérations (sutures résorbables);
- Biopsie du tissu mou.

*Interventions dentaires à risque de transmission de la COVID-19 par aérosol (liste non limitative) :*

- Extraction chirurgicale : privilégier l'ouverture d'urgence avec digue
- Toute autre intervention générant des aérosols sans utilisation de digue dentaire

#### **(4) Port des équipements de protection individuels (ÉPI) habituels**

*Masque de procédure ou chirurgical* (le port du masque N95 n'est pas requis)

- S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées, la partie externe du masque ne doit pas être touchée.
- En cas de pénurie appréhendée ou réelle de masques de procédure, appliquer les mesures listées dans le document suivant : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2957-mesures-exceptionnelles-protection-individuelle-covid19>

*Protection oculaire (écran facial), lunettes protectrices ou protection oculaire à usage unique*

- Nettoyer et désinfecter la protection oculaire entre chaque patient.
- Pour faire le choix d'une protection oculaire, référer au document suivant : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2956-choix-protection-oculaire-covid19>
- En cas de pénurie appréhendée ou réelle de protections oculaires à usage unique, appliquer les mesures listées dans les documents suivants :
  - <https://www.inspq.qc.ca/publications/2955-desinfection-protection-oculaire-covid19>.
  - <https://www.inspq.qc.ca/publications/2957-mesures-exceptionnelles-protection-individuelle-covid19>

*Gants non stériles*

- À usage unique;
- Bien ajustés et devant recouvrir les poignets;
- Retirer systématiquement les gants à la sortie de la salle d'examen et procéder à l'hygiène des mains.

*Sarrau*

*Attention* : la littérature rapporte des cas de transmission de la COVID-19 lors de retrait des ÉPI. Pour savoir comment enlever les ÉPI sécuritairement, consulter en ligne la vidéo suivante :

- Français : [https://www.youtube.com/watch?v=M\\_yJBBobclk&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=M_yJBBobclk&feature=youtu.be)
- Anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=0o6ZvKg0QSw&feature=youtu.be>